



Bruxelles, le 30 décembre 2014

Cher Monsieur ,

Comme annoncé début 2014, ING Belgique a recherché un partenaire externe pour lui confier les prestations et la couverture complète du Fonds Médico-Chirurgical (FMC).

La législation évolue constamment et contraint ING à transférer l'asbl du FMC vers un assureur. En concertation avec les partenaires sociaux, ING a recherché un partenaire externe capable d'offrir aux collaborateurs et pensionnés d'ING Belgique une solution durable et conforme au marché.

Le FMC offre une couverture particulièrement large : il était donc essentiel que vous continuiez à bénéficier de la même couverture.

Un accord vient d'être conclu avec les partenaires sociaux sur la désignation possible d'un assureur externe et d'un gestionnaire administratif des dossiers, en l'occurrence Ethias et MedExel, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2015.

L'offre unique qu'ING Belgique vous proposait en tant que pensionné(e) n'a à l'heure actuelle pas d'équivalent sur le marché. Dès lors, ce changement entraînera une augmentation de votre cotisation mensuelle. Toutefois, la transition sera progressive et s'étalera sur plusieurs années. La couverture reste particulièrement large et, bien qu'il augmente, le prix reste inférieur aux prix du marché. Pour ce faire, la banque fait un effort financier considérable.

Nous sommes conscients qu'il ne s'agit pas de la période idéale pour annoncer ce type de nouvelles. Nous souhaitons toutefois partager cette information le plus rapidement possible et avec la plus grande transparence afin d'éviter tout malentendu et de dissiper les inquiétudes.

Nous sommes parfaitement conscients de l'impact de cette décision et mettons tout en oeuvre pour vous accompagner au mieux.

Vous recevrez donc, dans le courant du mois de janvier, de plus amples informations concernant les changements spécifiques ainsi qu'une invitation pour une session d'information.

Bien à vous,

Ivo Pareyns  
Président du Conseil d'administration ASCEL

